

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

COMMÉMORATION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE
444^{ème} REUNION
25 JUIN 2014
MALABO, GUINÉE ÉQUATORIALE

PSC/HSG/Dec.(CDXLIV)

**DECLARATION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION
AFICAINE**

**DECLARATION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION
AFRICAIN**

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), réunis en notre 444^{ème} session ordinaire ouverte au public, le 25 juin 2014, en marge de la 23^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, à Malabo (Guinée équatoriale), pour commémorer le dixième anniversaire de la création du CPS, après un examen critique du travail effectué au cours de la dernière décennie, depuis 2004, dans le cadre de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, avons adopté la déclaration suivante:

RAPPELANT les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'Union africaine et le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui accordent une importance primordiale à la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique comme condition nécessaire à l'accélération du développement socio-économique et à l'intégration du continent;

RAPPELANT EN OUTRE la Déclaration d'engagement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée à Addis Abéba, par les chefs d'Etat et de Gouvernement des États membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, [PSC/AHG/ST.(X)], le 25 mai 2004, à l'occasion du lancement solennel du Conseil de paix et de sécurité, nous **réaffirmons** notre engagement pour la promotion d'une Afrique stable, sécurisée et développée ainsi que notre engagement de réaliser les idéaux stipulés dans l'Acte constitutif de l'Union et le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité ;

RECONNAISSANT que la création du CPS de l'UA a marqué l'engagement historique des africains à résoudre les conflits et à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité; nous célébrons aujourd'hui, le dixième anniversaire de la création du CPS avec la participation de tous les États membres et des organes de l'UA, des représentants des Communautés économiques régionales, des Mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits (CER / MR), ainsi que des organisations de la société civile africaine (OSC), des groupes de réflexion, des institutions académiques et des partenaires bilatéraux et multilatéraux;

CONSCIENTS des dispositions de la Charte des Nations unies, attribuant la responsabilité primaire au Conseil de sécurité du maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que les dispositions de la Charte concernant le rôle des arrangements ou des institutions régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la nécessité d'établir une coopération et d'un partenariat plus étroit entre les Nations unies, les autres organisations internationales et l'Union africaine pour la promotion et le maintien de la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique ;

SOULIGNANT que cette célébration constitue une occasion pour le Conseil de faire le bilan de ses progrès réalisés et des difficultés qu'il a rencontrées au cours de la dernière décennie dans le cadre de la promotion et du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique en vue de la réalisation de l'objectif fondamental, à savoir: instaurer une Afrique exempte de

conflits, en conformité avec la lettre et l'esprit de la Déclaration solennelle adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement du 26 mai 2013 dernier;

GUIDES par la vision de notre Union et **AFFIRMANT** notre détermination à construire une Afrique exempte de conflits, **NOUS RECONNAISSONS QUE:**

1. D'importants progrès ont été réalisés dans l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), qui a contribué à résoudre certains conflits sur le continent. Nous **lançons** à cet égard, un appel à tous les États membres de l'UA, aux Communautés économiques régionales (CER/MR) ainsi qu'aux organisations de la société civile afin qu'ils soutiennent le processus d'opérationnalisation de l'APSA, en particulier la Force africaine en attente (FAA) et sa capacité de déploiement rapide. Dans l'intervalle, nous **soulignons** la nécessité d'accélérer l'opérationnalisation de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), comme mesure transitoire, en attendant la pleine opérationnalisation de la FAA.
2. La coopération avec d'autres parties prenantes impliquées dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent est d'une importance primordiale. A cet égard, nous **demandons** une plus grande coordination et consultation entre le Conseil et les CER/MR concernant leurs interventions dans les situations de conflit et de crise. Nous **soulignons**, en outre, la nécessité pour le CPS et les CER / MR de maximiser leurs avantages comparatifs mutuels sur la base des principes de subsidiarité et de complémentarité
3. Notre partenariat avec le Conseil de sécurité des Nations Unies et d'autres organisations internationales reste un pilier essentiel pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. A cet égard, tout en reconnaissant la responsabilité première du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous **demandons** une interaction plus régulière et vigoureuse avec le Conseil de sécurité des Nations Unies sur la base de ses compétences et avantages comparatifs et ceux de notre Conseil. Nous **demandons** au Conseil de sécurité de l'ONU de tenir dûment compte de la position de l'Afrique sur les questions de paix et de sécurité exprimée dans les décisions de l'Union, en particulier, du CPS de l'UA. Nous **invitons**, par ailleurs, les membres africains du Conseil de sécurité de l'ONU à jouer un plus grand rôle de leadership et de coordination concernant les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique.
4. Au cours des dix dernières années, l'interaction entre le CPS et les OSC prévue dans l'article 20 du Protocole relatif au CPS, n'ait pas été importante. A cet effet, nous **reconnaissons**, en outre, la nécessité d'améliorer les conditions, y compris une mise en œuvre dynamique de l'article 20 du Protocole relatif au CPS à cet effet. A cet égard, nous **convenons** de promouvoir l'implication davantage des OSC africaines dans la poursuite des efforts pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits et de tenir des réunions consultatives annuelles avec les OSC en vue de créer une plus grande synergie pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

5. Une collaboration régulière entre le CPS et les autres organes de l'UA, en particulier, en ce qui concerne la prévention des conflits et la reconstruction et le développement post-conflit sur notre continent est d'une importance capitale. Nous **soulignons**, donc, la nécessité de mobiliser et de coordonner les actions de tous les organes de l'UA et des autres parties prenantes engagés dans ce domaine.
6. Des améliorations dans la façon et la manière que le CPS réagit aux menaces à la paix et à la sécurité sur le continent doivent être effectuées et le Conseil doit utiliser davantage son mandat tel que défini dans son protocole. A cet égard, nous **soulignons** la nécessité de combler le fossé entre l'alerte rapide et la prise rapide d'une action.

NOTONS AVEC PRÉOCCUPATION:

7. La persistance du phénomène par lequel la majorité des conflits en Afrique sont menés sur la base de la pseudo-idéologie du sectarisme fondée sur l'ethnicité et/ou les divisions religieuses et exacerbée par le chauvinisme en matière de genre; et **soulignons** la nécessité de renforcer les mesures pour lutter contre toutes les manifestations des causes profondes des conflits en Afrique.
8. La recrudescence des menaces du terrorisme en Afrique et **demandons** à la Commission de l'UA et aux Secrétariats des CER / MR d'élaborer une stratégie détaillée de l'UA pour traiter le phénomène de l'extrémisme, du terrorisme et d'autres nouvelles menaces à la paix et à la sécurité en Afrique, telles que la piraterie, le trafic humain, le trafic de drogues, les tensions religieuses, la prolifération des armes légères et de petit calibre. En outre, nous **demandons** l'élaboration de mécanismes au sein de l'APSA pour faire face à ces nouvelles menaces.
9. Le phénomène de la fragilité des États prend de plus en plus d'ampleur à la lumière de l'évolution récente intervenue au niveau du continent, et à cet égard, **soulignons** la nécessité pour les États membres de l'UA de renforcer les institutions de gouvernance et d'accélérer les programmes du développement socio-économique.
10. Le manque de financements durables et prévisibles ainsi que l'insuffisance du soutien logistique accordé aux opérations de maintien de la paix de l'UA, ce qui a sérieusement compromis les efforts que déploie l'Union pour réagir rapidement et efficacement aux situations de crise. À cet égard, nous **convenons** de la nécessité de prendre plus d'initiatives et plus grande responsabilité dans la fourniture du soutien financier et logistique requis aux opérations de soutien à la paix de l'UA. Par conséquent, nous **soulignons** la nécessité d'accélérer le processus visant à trouver des sources supplémentaires de financement des questions de paix et de sécurité.
11. Les défis auxquels le CPS est confronté dans l'exécution de son mandat en raison des lacunes qui existent dans les dispositions de son Protocole et **soulignons** l'urgence d'aligner le Protocole relatif au CPS aux nouvelles circonstances et facteurs de la scène de paix et de sécurité de l'Afrique.

12. **Nous nous engageons** à redoubler d'efforts pour vaincre l'insécurité en Afrique; et, entre autres, nous **appelons** tous les États membres de l'UA à bannir la pseudo-idéologie du sectarisme et le chauvinisme en matière de genre, à renforcer et à professionnaliser leurs armées en adoptant des réformes du secteur de la sécurité, dans un premier temps, ainsi qu'à assurer des mesures et des programmes nationaux, régionaux et continentaux qui garantissent la sécurité des personnes, de leurs biens, leur bien-être et leur quête de la prospérité.
13. Le faible ou le manque de mise en œuvre de certaines de ses décisions et nous **exprimons** notre ferme détermination d'aborder ce phénomène en prenant des mesures précises. D'ailleurs, nous **demandons** une plus grande volonté politique et plus de ressources pour le CPS et tous les autres aspects de l'APSA afin de faciliter la mise en œuvre effective des décisions sur les questions de paix et de sécurité en Afrique.

A CETTE FIN:

14. Nous **nous engageons** à déployer plus d'efforts en identifiant les lacunes dans le Protocole du CPS et en faisant des propositions concrètes. Dans ce cadre, nous **convenons** d'organiser une session de réflexions du CPS. Nous **soulignons** l'importance pour les organes compétents de l'UA de contribuer au processus de suggérer des dispositions habilitantes supplémentaires au Protocole relatif au CPS.
15. Nous **nous engageons** à élaborer et à créer, à partir des instruments existants de l'UA, un cadre intégré de ce qui constitue les changements anticonstitutionnels en Afrique prenant en compte les expériences passées et actuelles ainsi que des circonstances nouvelles sur notre continent, en particulier pour le Système d'alerte rapide des conflits, afin de mettre à disposition, de manière plus efficace et efficiente, des informations pragmatiques pour l'action rapide.
16. Nous **lançons un appel** pour un appui plus fort et durable aux pays sortant des conflits pour la réconciliation et la reconstruction et le développement post-conflit. Nous **soulignons** l'importance de la consolidation des acquis en matière de paix et de sécurité sur le continent. dans la phase post-conflit afin de prévenir la résurgence des conflits. A cet égard, nous **soulignons en outre**, l'importance de la pleine opérationnalisation et du fonctionnement des organes subsidiaires du CPS.
17. Nous **demandons** à la Commission d'informer régulièrement le Conseil sur les points d'embrasement potentiels du continent en vue de faciliter et d'appuyer la prise de mesures préventives en temps opportun par le Conseil. Nous **soulignons** la nécessité d'attribuer davantage de ressources pour soutenir et renforcer les capacités de l'ensemble des composantes de l'APSA.
18. Nous **lançons un appel** à tous les États membres de l'UA, qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils signent et ratifient tous les instruments pertinents de l'UA relatifs à la paix

et à la sécurité, notamment le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

En notre qualité de chefs d'État et de Gouvernement conscients de notre responsabilité et de notre attachement à la réalisation d'une Afrique exempte de conflits, nous nous engageons solennellement à agir de concert avec nos peuples et la diaspora africaine pour concrétiser cette vision.

Adoptée lors de la 444^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, en marge de la 23^{ème} Conférence de l'Union africaine tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, le 25 juin 2014.